

Cfdt:

POUVOIR D'ACHAT : LA GIPA RECONDUITE POUR 2022

31 août 2022

Sans surprise, compte tenu d'une évolution de 4,36% de l'inflation sur les quatre années passées, la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est reconduite en 2022 pour la 14^e année consécutive !

Un rattrapage sous forme d'une prime est accordé aux agents si leur traitement a progressé moins vite que l'inflation sur la période de référence de quatre ans (fin 2017 / fin 2021).

- La Garantie individuelle du pouvoir d'achat résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période (31 décembre 2017 au 31 décembre 2021).

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation (+4,36%), donc que le coût de la vie, un montant indemnitaire brut équivalent vient compenser cette perte du pouvoir d'achat.

Un décret (n°2022-1101) et un arrêté du 1^{er} août 2022 paru au Journal Officiel du 2 août 2022, mettent en œuvre cette mesure, instaurée pour la première fois en 2008.

Pour connaître votre GIPA 2022, vous pouvez utiliser le simulateur officiel * disponible avec le lien internet suivant : [lien vers simulateur GIPA 2022](#)

→ Il vous suffit simplement pour cela d'indiquer vos indices majorés au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2021, pour connaître le montant de votre prime.

**→ N'hésitez pas à contacter la CFDT
pour toute information complémentaire.**

** Seul le simulateur disponible sur le site fonction publique fait foi*

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex ☎ 02 23 62 24 61
cfdt@rennesmetropole.fr - www.cfdtrennes.com



<https://www.facebook.com/CfdtRennesMetropole/>



@CfdtRennes



DES ACQUIS QUI VOUS CHANGENT LA VIE